

[Accueil](#)

[Services](#)

[Vie associative - Lorient Asso](#)

[Lorient Asso vous accompagne](#)

[Mises à disposition](#)

Domiciliation du siège social

Domiciliation du siège social

La Ville de Lorient offre la possibilité aux associations lorientaises de domicilier leur siège social à la Maison des Associations et met alors à disposition une boîte aux lettres.

Un courrier de demande est à adresser à Monsieur Le Maire en motivant votre besoin et l'apport de vos activités au public lorientais et sur le territoire de Lorient.

Documents à joindre :

- Pour une création d'association : votre projet associatif
- Pour un changement de siège : vos statuts à jour et votre dernier rapport d'activité